

AUGMENTATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre le reclassement des agents communaux pouvant bénéficier d'un avancement de grade, et la nomination de ceux reçus aux concours organisés par la Délégation Régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, je vous propose de compléter l'effectif du personnel de la Commune de Saint-Denis comme suit :

- 5 postes de Technicien Territorial Chef,
- 5 postes de Rédacteur,
- 1 poste de Rédacteur Principal,
- 5 postes de Commis Principal.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

Commissions des Affaires Générales et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

Il s'agit de créer des postes pour le reclassement et la promotion des employés communaux.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

